

L'esprit de la justice en Nouvelle-France

JOSIANNE PAUL, *Sans différends, point d'harmonie. Repenser la criminalité en Nouvelle-France*, Québec, Septentrion, 2012, 346 pages

Marie-Ève Ouellet

Volume 6, numéro 3, été 2012

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/66809ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Ligue d'action nationale

ISSN

1911-9372 (imprimé)

1929-5561 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Ouellet, M.-È. (2012). Compte rendu de [L'esprit de la justice en Nouvelle-France / JOSIANNE PAUL, *Sans différends, point d'harmonie. Repenser la criminalité en Nouvelle-France*, Québec, Septentrion, 2012, 346 pages]. *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale*, 6(3), 26–26.

L'ESPRIT DE LA JUSTICE EN NOUVELLE-FRANCE

Marie-Ève Ouellet

JOSIANNE PAUL

SANS DIFFÉRENDS, POINT D'HARMONIE. REPENSER LA CRIMINALITÉ EN NOUVELLE-FRANCE

Québec, Septentrion, 2012, 346 pages

Titre bien choisi que celui du livre de Josianne Paul, tiré de sa thèse de doctorat obtenue à l'Université d'Ottawa en 2011 sous la direction d'André Cellard. Car c'est à un changement de perspective qu'elle nous convie, prenant ses distances d'une histoire sociale et institutionnelle centrée sur le fonctionnement de l'appareil judiciaire et ses rapports avec les divers groupes sociaux pour s'intéresser à l'ensemble des modes de résolution de conflit dans la société coloniale, plus précisément dans la juridiction royale de Montréal entre 1693 et 1760. L'auteure souhaite ainsi analyser les mécanismes donnant un «sentiment de justice» plutôt que de décrire la justice en tant qu'entité administrative. Cette démarche s'appuie sur une méthodologie au croisement de l'histoire et de la criminologie. Ainsi, plutôt que d'employer le terme de «crime», Josianne Paul utilise la notion de «situation-problème», définie par les criminologues de l'école de Louvain comme «le fait que pour au moins un acteur quelconque une situation donnée est vécue ou perçue comme créant un problème ou comme étant inacceptable ou indésirable». Grâce à ce concept, qui ne présuppose pas qu'une situation-problème réclame une réponse punitive, l'auteure nous montre un univers plus vaste que le seul acte et sa répression et «restitue aussi le contexte interpersonnel, culturel, socio-politique qui lui a donné lieu». Ce faisant, le lecteur découvre – c'est là un des aspects les plus nouveaux du livre – les mécanismes permettant de régler des conflits avant qu'ils ne dégénèrent en actes criminalisables. Au point cependant que par moments, on a l'impression d'avoir perdu le crime de vue...

Le concept de situation-problème structure le plan de l'ouvrage. Après un premier chapitre méthodologique, l'analyse se divise en deux parties, soit, d'une part, les «situations-problèmes d'origine privée», opposant deux individus qui recherchent une réparation personnelle, et les «situations-problèmes d'origine étatique», où s'affrontent des individus et des institutions qui agissent au nom de l'État et du roi. On remarque toutefois un déséquilibre entre ces deux catégories, un seul chapitre étant consacré aux situations-problèmes d'origine étatique, tandis que l'examen des situations d'origine privée se fait en deux chapitres, le premier décrivant

les comportements à la source des conflits et le second leurs mécanismes de résolution. Au vu de l'ample matière récoltée sur les situations-problèmes d'origine privée (170 pages), ce découpage était sans doute inévitable; il crée cependant une certaine impatience chez le lecteur, qui aimerait voir la manière dont les conflits se résolvent au fur et à mesure qu'il en connaît la source. On peut se demander s'il n'aurait pas été plus explicite de décrire successivement chaque type de situation-problème suivi de ses mécanismes de résolution.

Au fil de sa démonstration, Josianne Paul vante l'accessibilité de la justice et la connaissance qu'avaient les habitants de ses rouages.

La lecture du chapitre deux est agréable, le style vivant et direct de Josianne Paul recréant habilement les mésententes qui ponctuaient le quotidien des habitants de Montréal. S'appuyant sur l'idée que les conflits naissent de la transgression des normes lors d'interactions sociales, l'auteure passe en revue les éléments clé des relations sociales que sont l'honneur, la propriété, la famille et le travail. En nuancant l'inévitabilité du crime et en nous invitant à creuser plus loin que le délit judiciaire pour débusquer les conflits sous-jacents, Josianne Paul montre que les catégorisations dictées par le droit peuvent être réductrices et rapatrie le crime de la marginalité où l'avait relégué l'analyse de la criminalité à travers le concept de déviance.

Le chapitre 3 est consacré aux moyens socialement acceptables de régler un problème entre individus. Poursuivant son approche criminologique, l'auteure dresse une typologie des modes de règlements non pas en fonction du résultat, mais du but recherché par les protagonistes. On se place donc du côté de l'individu qui cherche une solution plutôt que de l'institution qui rend la décision. Trois types de règlement sont successivement examinés: les modes conciliatoire, compensatoire et pénal. L'analyse révèle l'importance de la médiation et le recours fréquent aux actes notariés pour donner une valeur légale aux actes conciliatoires. Les règlements par la voie pénale donnent à voir le fonctionnement des tribunaux royaux et la dynamique entre les différentes instances judiciaires, notamment le processus d'appel. À cet effet, il est intéressant de constater que le Conseil supérieur n'a jamais désavoué une décision du lieutenant général à Montréal; tout au plus réduisit-il la peine. L'appel à l'intendant était également à double tranchant. Sur ce point, on se désole que



Josianne Paul ne caractérise pas davantage les contestations qui se rendaient devant l'intendant, d'autant que ses jugements étaient similaires à ceux rendus par le lieutenant général dans des causes comparables. Enfin, le quatrième chapitre porte sur les situations-problèmes d'origine étatique, soient les comportements attentatoires à l'autorité de l'État et à l'ordre public, divisés ici entre les cas royaux (crimes de lèse-majesté divine et humaine), les crimes particuliers à la colonie (exceptions de droit liées à l'agriculture et au commerce avec les Amérindiens) et les cas privés saisis par l'État (meurtre, suicide, infanticide). Ces crimes ont en commun que leur résolution se limitait à la procédure criminelle et aux tribunaux royaux de première et de dernière instance, contrastant avec les problèmes privés qui connaissaient des voies de règlement alternatives. Comme l'auteure le dit elle-même, l'analyse des situations-problèmes d'origine étatique nécessite une méthodologie distincte; de fait, ces situations où l'État subit le préjudice apparaissent moins probantes quant à sa définition du crime comme le résultat d'interactions sociales. D'importants éléments sont néanmoins soulevés ici et mériteraient d'être approfondis, notamment le recours à la délation, montrant que la capacité de répression de l'État repose largement sur la collaboration de la population avec les autorités.

Au fil de sa démonstration, Josianne Paul vante l'accessibilité de la justice et la connaissance qu'avaient les habitants de ses rouages. Elle semble agréablement surprise de leur capacité à utiliser le système en fonction de leurs besoins. Il faut cependant rappeler que la notion de justice est au cœur de la culture politique d'ancien régime. Le rôle de justicier est au centre du contrat monarchique: bien avant d'administrer – le concept même d'administration ne s'impose pas avant la fin du XVIII^e siècle – gouverner c'est juger et être un sujet, c'est être un justiciable. Si cette clé d'analyse aurait eu avantage à être présentée de manière plus explicite, le fait est tout de même démontré par la bande et l'ouvrage de Josianne Paul a le mérite de replacer la quête de la justice au cœur de la vie en société coloniale. ♦